



DEL2024_024

Portant sur la nomination d'un nouveau délégué au CNAS

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Fabrice LEPINTE, Maire.

Date de convocation : 4 juin 2024

Date d'affichage : 4 juin 2024

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres votants : 6

Prénom/Nom/Fonction	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir
Fabrice LEPINTE (<i>Maire</i>)	X			
Xavier ANQUETIN (<i>1^{er} adjoint</i>)	X			
François-Régis TARDY (<i>3^{ème} adjoint</i>)	X			
Gaël GUADEBOIS (<i>4^{ème} adjoint</i>)			X	
Patrick DUEDAL (<i>Conseiller</i>)	X			
Nina DHOOGHE (<i>Conseiller</i>)			X	
Grégoire FLANDIN (<i>Conseiller</i>)	X			
Magali LEMAIRE (<i>Conseiller</i>)	X			
Philippe MANCINI-HEITZELER (<i>Conseiller</i>)		X		
Véronique LEITERER (<i>Conseiller</i>)			X	
Thierry GAUGUET (<i>Conseiller</i>)		X		

A été nommé(e) secrétaire de séance : François-Régis TARDY

EXPOSE :

Monsieur le Maire rappelle que la commune est adhérente au Comité National de l'Action Sociale (CNAS) destiné aux agents communaux,

Suite au décès de Madame Régine LECHIEN, qui était notre délégué au CNAS, il est nécessaire que la commune soit représentée par un nouvel élu délégué au sein de cette organisation,

Il incombe au conseil de nommer un nouveau délégué pour assurer la continuité de notre représentation au CNAS. Cette nomination est essentielle pour maintenir notre engagement et notre soutien aux actions sociales en faveur de nos agents communaux.

Monsieur le Maire invite les conseillers à proposer leur candidature pour ce poste afin que nous puissions procéder à l'élection du nouveau délégué.

IL EST PROPOSE AU CONSEIL LA DELIBERATION SUIVANTE :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,



DEPARTEMENT DES YVELINES

COMMUNE DE GOUSSONVILLE

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la désignation d'un nouveau délégué pour assurer la continuité de notre représentation au CNAS, suite au décès de Madame Régine LECHIEN,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

PROCEDE à la désignation d'un élu délégué auprès du CNAS

Patrick DUEDAL est désigné délégué au CNAS

Vote POUR : 6

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Pour extrait, conforme au registre des délibérations

Le Maire,
Fabrice LEPINTE



Le secrétaire de séance
François-Régis TARDY

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le : 17/06/2024

Publication ou notification du : 17/06/2024

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat ou de sa publication (article R. 421-5 du code de justice administrative).